



Commission Financière

P.V. n°2 du 11/11/2013

Présents : Mrs M. Collard (Trésorier Général), A. Geurten (pour le point 1)

Mrs C. Dujardin (BBW- Président Com. Fin), Ch. Grandry (Lg), A. Samu (Lux- Vice-président Com. Fin), Ph. Aigret (Nam-Secrétaire Com. Fin) , J-M Raquez (Ht)

La réunion débute à 11h00.

Le Président de la commission financière accueille les participants et remercie les membres du CA présents pour la discussion concernant le point 1.

1. Dossier Real/Dolmen

Conformément aux statuts, l'avis de la commission financière est demandé concernant un investissement supérieur, à 10 000 €, en l'occurrence le remplacement du système de gestion informatique de l'AWBB. S'ensuit une discussion ouverte entre le responsable du projet et les membres de la CF au sujet de l'établissement du cahier des charges et des conséquences pratiques et financières de ce changement éventuel.

2. TTA

2.1. Indexation : Les membres de la CF sont d'accord avec la proposition de non-indexation du TTA.

2.2 Suivi : Le TTA tel que publié sur le site de l'AWBB est partiellement incorrect, notamment en ce qui concerne les indemnités d'arbitrage. Demande à été faite à la CF d'assurer le suivi de ce TTA.

La CF accepte cette mission et a confié à un de ses membres, André Samu, le screening complet du TTA.

3. PC56

Rétroactes : Dans sa réunion du 15 nov. 2012, la CF avait décidé de ne pas prendre de décision concernant le PC56, cet article devant faire alors l'objet d'une révision complète, conjointement avec la problématique de la licence collective et de l'indemnité de formation.

Un an plus tard, nous devons faire la constatation suivante: aucune modification n'est intervenue dans ce dossier et la problématique du PC56 reste entière : une définition incomplète et non adaptée des montants au TTA, et le non-contrôle de l'application du PC56

Après discussion, les membres de la commission sont d'avis que :

- cet article doit être maintenu principalement comme incitant à la formation des jeunes;
- la commission financière va demander à la commission législative de mettre au point une procédure permettant le contrôle et l'application du PC56;
- la CF revoit le tarif et propose des montants d'amende compte tenu de différents paramètres : le besoin de combler les vides par rapport aux montants prévus au TTA et la volonté de ne pas handicaper les clubs de l'AWBB par rapport à ceux de la VBL.

Les montants proposés sont les suivants:

Hommes:

N1	3500 €	N2	2500 €	N3	1500 €
R1	1000 €	R2	750 €	P1	500 €

Dames:

N1	800 €	R1	500 €
R2	400 €	P1	100 €

4. Analyse des budgets

Réflexion générale : certains parlementaires s'étonnent de voir le nom du Directeur Technique comme responsable de certains départements, et non un membre du CA.

Analyse par centre de coûts:

-1010 : Pas de remarque.

-1015 : Où en est le dossier en cours ?

-1030 : 613210 : Expert comptable : qu'elle va être sa mission. Est-il nécessaire d'avoir un expert comptable pour effectuer une déclaration TVA ou sera-t-il chargé d'autres missions, si oui, lesquelles ?

741000 : Pourquoi une diminution des subsides, surtout au regard des dotations reçues en 2013 ?

751100 : Pourquoi une telle augmentation des placements de trésorerie ?

-1031 : Quand le contrat sera-t-il signé ?

-1032 : Pas de remarque.

-1040 : Petit poste mais pourquoi ne rien prévoir pour les timbres (alors que dépenses en 2012 et 2013)

-1041 : Frais de logement : Budget demandé alors que pas de dépenses. Les frais sont-ils correctement imputés (directement au CDA alors que chacun a son dpt ?).

-1050 : 701330 : licences entraîneurs : Pourquoi une diminution ? Est-ce une conséquence de la réforme ?

703200 & 703210 : 135000 et 70000 budgétés alors qu'il n'y a rien en recettes.

-1053 : Pas de remarque.

-1054 : En quoi consistent les subsides de notoriété et en quoi consiste la dépense "achat places D1" ?

613420 : Augmentation de 4000 à 6000 € . Pourquoi ?

614500 : dépensés 9€ en 2012 et 400 en 2013, alors que budget demandé est de 6000€.

-1058 : Pas de remarque.

-1059 : Pas d'activité ?

-1202 : Nous constatons un montant très précis de 586€ pour des frais de déplacement ! Etonnant.

-4100 : Pas de remarque.

-4106 : Pourquoi une recette négative ? (703203 en 2013)

-4200 : Demandes pas en rapport avec les dépenses (sous-utilisation)

-4207 : Pas de remarque.

-4300 : Pas de remarque.

-4301 : Pas de remarque.

-5000 à 5600 : nous attendons une mise au point et des précisions quant à ces tableaux. De nombreuses additions sont parcellaires ou incomplètes, certains montants sont ignorés sans qu'on ne puisse en comprendre la raison. En 2012, nous avons déjà fait des remarques quant à la présentation de ces mêmes tableaux et promesse avait été faite d'améliorer cela. Nous n'avons pas constaté d'améliorations particulières.

Le président remercie les participants et clôture la réunion à 13h05.

Le secrétaire
Ph. Aigret

Le président
C. Dujardin